



LE GALERIEN

Juillet 2019

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

CAP DE MUTATION AU 01/09/2019

Notre liminaire :

*Madame la Présidente,
Nous commencerons cette déclaration liminaire en rappelant la forte journée de mobilisation des fonctionnaires, le 9 mai, contre le projet de loi de transformation de la fonction publique. (29,01 % dans notre département, 24,16 en national). Ce projet gouvernemental est dévastateur, à notre sens, par rapport au statut actuel des fonctionnaires mais aussi pour le dialogue social national et local. L'orientation profonde du pouvoir demeure : réduire la place de l'action publique, voire la détruire.*

À la DGFIP, et plus particulièrement dans votre projet pour notre département, dans le vaste mécano de concept de « géographie revisitée », nous assistons donc à un véritable déménagement du territoire :

- avec une poursuite de suppression de services : 16 trésoreries supprimées, avec des transferts ou fusion de service entier

- création d'accueil de proximité dont la réalité est peu perceptible, forme de « low-cost » de service public dans laquelle la DGFIP ne sera pas présente de façon pérenne. Pour revenir plus précisément sur le sujet des mutations à la DGFIP, notre direction sera concernée à partir de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que depuis le début Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et garanties des agents pour renforcer l'arbitraire, la mobilité forcée et créer de véritables baronnies locales en terme de gestion des personnels. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable entre autre avec le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie à la commune lors d'une suppression ou réorganisation de services !

Solidaires Finances Publiques

- réaffirme son attachement à la règle de l'ancienneté concernant les mutations et à la promotion sociale interne

qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires.

- revendique une affectation la plus fine possible dans l'intérêt de tous.

- exige que tous les postes vacants sollicités par les agents soient tous pourvus. Nous dénonçons fermement les gels de postes, notamment pour anticiper des restructurations ou des suppressions ou sous prétexte de ne pas « dégarnir » un service.

Concernant cette CAP locale, il est dommageable que vous ne soyez pas revenue sur votre décision de ne pas fournir aux OS avant CAP, la liste des ALD et détachés. Même si vous n'y êtes pas tenu, cela permet une meilleure lisibilité du mouvement et d'évoquer si besoin la situation de ces agents et des services.

De même, nous dénonçons le non-respect du délai de 7 jours avant CAP pour la remise des documents préparatoires, alors même que les mouvements nationaux définitifs sont connus à minima depuis fin mai et que le mouvement local a été diffusé la veille de la remise aux OS à l'ensemble des agents du département.

Les élus de Solidaires Finances Publiques voteront contre le projet compte tenu de ce mépris affiché pour les élus, des gels de postes qui deviennent une habitude dans notre département, de la situation déficitaire des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.

Dans les 3 CAP, suite à la lecture de nos liminaires, la présidente n'a pas répondu à nos interrogations concernant les documents fournis en retard ou non fournis aux élus...

Concernant la géographie revisitée, elle a affirmé ne pas avoir voulu évincer les OS, être ouverte au dialogue et à la concertation. Elle n'a pas compris notre non-participation au dialogue qu'elle veut instaurer, mais la porte reste ouverte...

Des réunions dans les services vont commencer début juillet et se poursuivre à la rentrée.

Elle nous a affirmé que les accueils de proximité seraient des permanences tenues uniquement par des agents DGFIP avec des compétences.

50 à 60 agents tous cadres confondus sont susceptibles de partir à la retraite d'ici le 01/04/2020.

Comme les années précédentes, les vacances se situent essentiellement sur le Béarn et de nombreux agents vont encore devoir faire des kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, le télétravail ne résolvant pas tout.

CAP B du 25/06/2019

- Fusion SPFE de Pau et Bayonne

3 B concernés sur Pau et 2 sur Bayonne

Nous avons dénoncé ces fusions qui ne sont qu'une conséquence de la gestion de la pénurie des services et de la suppression de postes.

Vote : OS : Contre Administration : Pour

- Mouvement au 1^{er} septembre

Nous avons dénoncé les gels de postes qui privent 4 agents d'avoir leur 1^{er} choix, voire aussi pour certains leur 2^{ème}.

Le choix de la direction a été de ne pas dégarnir deux services en difficulté, le SIE de Pau (8 vacances avant mouvement, départ à la retraite et changement d'encadrement) et le SPFE de Pau (5 vacances avant mouvement, fusion, rotation de personnel avec un retard important).

Le PRS, grand perdant de ce choix verra son équipe soutenue par le Pôle de Gestion Fiscale.

Après le déroulement du mouvement mécanique, la direction nous a donné les ALD et détachés.

Nous avons demandé une suspension de séance afin d'examiner ces listes.

Nous avons abordé le cas du SIP/SIE d'Orthez qui a deux vacances après mouvement pour les cadres B, auxquels se rajoute un détachement d'un cadre B à PAU Municipale et du travail à distance depuis Bayonne 2 jours/semaine pour un autre. Nous avons souligné les difficultés de ces services et demandé du renfort. La Direction a préféré affecter un ALD à la Trésorerie d'Orthez pour suppléer au départ à la retraite du cadre A.

Nous avons défendu le dossier prioritaire d'une collègue dont le centre familial est sur la côte.

Au vu de sa situation délicate et suite à notre intervention, (et non celle d'une Capiste nationale d'une autre OS), la direction est revenue sur sa décision de l'affecter sur Pau.

Il nous arrive aussi d'intervenir pour soutenir le dossier d'une autre OS, sans pour autant s'enorgueillir d'une défense qui n'est pas la nôtre.

Cela faisait partie jusqu'à présent de la bonne entente intersyndicale...

Sans rentrer dans le détail, qui fait partie de la confidentialité de la CAP, après la suspension de séance demandée par les OS pour examiner la liste des ALD et compte tenu de la problématique du dossier évoqué par nos

Capistes Solidaire FIP, la présidente lui fera finalement 3 propositions lui permettant de solutionner sa situation tout en comblant des services déficitaires, hélas nombreux dans notre département.

CAP C du 25/06/2019

- Fusion SPFE de Pau et Bayonne

2 C concernés sur Pau et 3 sur Bayonne

Comme pour les B, nous avons dénoncé cette fusion.

Vote : SOLIDAIRE : Contre

FO-CGT : Abstention

Administration : Pour

- Mouvement au 1^{er} septembre

La règle de l'ancienneté a été respectée et pour une fois, aucun gel de poste.

Nonobstant les vacances antérieures, nous sommes à – 3 C.

Comme pour les B, l'affectation des ALD et détachés nous a été remise en séance.

Nous avons évoqué en amont le dossier prioritaire d'un ALD, ce qui a permis à cet agent compte tenu de sa situation d'avoir satisfaction sur son 1^{er} souhait.

CAP A du 1^{er} Juillet

Les gels de poste lèsent 3 agents sur Pau et 1 sur la côte.

Ils ont été proposés pour combler des postes vacants sur des postes sensibles : SIE et SPFE de Pau (même raisons que pour les B).

Pour la Trésorerie Hospitalière de Bayonne, la présidente a tenu compte des compétences d'un agent arrivant sur le département pour l'affecter d'office sur ce poste qui va accueillir de nouvelles missions dans les mois à venir.

Nous rappelons que les gels de poste, non seulement privent les agents de leur 1^{er} choix, mais aussi les bloquent pendant 2 ans sur un poste qui n'est pas vraiment ce dont ils ont envie. De plus avec les nouvelles règles de maintien de deux ans sur cette affectation, le poste convoité peut leur passer sous le nez l'année suivante.

Pour l'ensemble des CAP, nous avons voté « Contre » le projet compte tenu du mépris affiché pour les élus, des gels de postes qui deviennent une habitude dans notre département, de la situation déficitaire des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.

Ces évolutions négatives pour les agents ne présagent rien de bon sur le sort qui va être réservé à leurs envies de changement de postes avec la départementalisation de l'affectation !